



Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/67

Résumé :

Dans un contexte économique et budgétaire tendu, le Département poursuit une politique de développement économique volontariste visant à améliorer l'environnement des entreprises, faciliter leur implantation et leur extension sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Cette démarche trouve sa pleine efficacité grâce à un investissement conséquent de la collectivité départementale dans les domaines de l'animation, de la promotion économique, de l'immobilier d'entreprises ou encore des zones d'activités.

Le présent rapport a pour objet d'adopter les crédits en faveur de l'animation et de la promotion économiques pour 2014.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	3 976 061,40
	TOTAL	3 976 061,40

2131 – Promotion de l'économie bas-rhinoise - Soutien à l'ADIRA

Crédits proposés pour le BP 2014 : 2 300 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 2 620 000 €

En matière d'animation économique, l'objectif du Département est de poursuivre et d'accentuer son action au service de l'économie de l'ensemble de son territoire.

En la matière, le Département s'appuie sur l'ADIRA pour l'ensemble des actions relevant du champ du développement économique, conformément au contrat d'objectifs passé avec cette structure. Cette contractualisation concerne à la fois l'accompagnement des collectivités locales pour le développement économique de leur territoire, mais également l'expertise apportée aux entreprises, que ce soit en termes de création, de développement, de reprise ou encore d'accompagnement lorsque celles-ci sont touchées par des difficultés économiques.

La stratégie de la collectivité sera néanmoins révisée pour tenir compte de la création de l'agence régionale d'attractivité voulue par la Région pour rassembler l'ensemble des politiques de promotion économique de niveau régional. Par voie de conséquence, le Département ne finance plus l'Agence Alsace International, de même que la Région ne finance plus l'ADIRA. Il est ainsi mis fin au financement croisé.

Ce recentrage de l'action départementale en matière de promotion économique sur l'ADIRA a comme conséquence de réduire sensiblement l'effort financier pour l'année à venir. Un crédit prévisionnel de 2 300 000 € est donc inscrit au projet de budget primitif 2014 pour cet accompagnement.

2132 – Aides en faveur de l'artisanat et conventionnements SOFARIS et SIAGI

Crédits proposés pour le BP 2014 : 640 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 421 368,80 €

Le Département est aujourd'hui un des acteurs essentiels de soutien à l'artisanat dans le Bas-Rhin, secteur économique qui représente plus de 15000 entreprises et près de 70000 emplois.

En effet, l'artisanat est non seulement pourvoyeur de nombreux emplois mais joue un rôle essentiel en matière de dynamisme local sur l'ensemble des territoires bas-rhinois y compris les plus ruraux.

Le Conseil Général fait donc le choix d'accentuer son effort pour l'année 2014 en encourageant encore davantage les formations qualifiantes suivies par les entrepreneurs, en apportant son concours à la prise en charge partielle de la garantie bancaire supportée par les entrepreneurs lors d'investissements ou encore en finançant de manière importante les dépenses d'investissements des entreprises naissantes (moins d'une année d'existence) ou reprises dans le cadre du dispositif structurant « création ou reprise d'une entreprise artisanale ». En consacrant chaque année près de 400.000 € à cette mesure, le Département soutient près de quatre-vingt petites entreprises bas-rhinoises relevant des secteurs du bâtiment, de l'alimentation, ou encore des services, et qui se dotent ainsi de nouveaux moyens de production créateurs d'emplois.

Pour ce faire, le Département travaille en partenariat étroite collaboration avec la Chambre de Métiers d'Alsace qui poursuit des objectifs de développement économique du secteur artisanal, de formation professionnelle des artisans, de promotion et de sensibilisation aux métiers de l'artisanat. Pour soutenir ce travail d'animation auprès des artisans, un crédit de 170 000 € est prévu pour 2014, stable par rapport à 2013. Un contrat d'objectifs déclinant les actions conduites en 2014 sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Permanente.

Enfin, lors de sa réunion du 17 octobre 2013, et dans le cadre de la révision des dispositifs à vocation économiques, la Commission de l'Economie, de l'emploi et du tourisme (CEET) s'est prononcée pour le maintien en l'état de l'ensemble des dispositifs départementaux en faveur de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, qui ont montré leur efficience au regard de l'activité et des emplois ainsi générés.

2133 – Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

Crédits proposés pour le BP 2014 : 1 036 061,40 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 351 305,50 €

Démarche « TIC & Santé - Innovation pour l'Autonomie » :

Engagé depuis 2008 dans la démarche « TIC & santé - Innovation pour l'autonomie », le Département affirme sa volonté de contribuer au développement de solutions nouvelles de maintien à domicile. Cette démarche globale qui s'inscrit dans le cadre d'une politique construite sur le long terme a pour ambition d'explorer les bénéfices possibles de solutions innovantes, notamment l'utilisation des TIC, afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées.

L'objectif de la démarche « Innovation pour l'autonomie » est double :

- Faire face aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie au travers de solutions innovantes, basées notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Favoriser le développement économique local par la structuration d'une filière « e-santé et maintien à domicile »

En 2010, la démarche est entrée dans une première phase opérationnelle, notamment par le lancement de l'appel à projets qui a conduit à accompagner 7 projets expérimentaux pour un montant total de subventions de 1 037 600 € programmés de façon pluriannuelle.

Encouragé par la manifestation d'envergure nationale que le département vient d'organiser au mois d'octobre dernier, il est proposé de poursuivre en 2014 le déploiement du réseau de démonstrateurs, les actions inscrites dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale » et le dispositif d'expérimentation de solutions innovantes de lien social. La diffusion du guide des solutions, véritable outil de développement de la démarche auprès des bénéficiaires sera également un des objectifs importants en 2014.

Ainsi en 2014, il est proposé de consacrer 410 500 € à cette démarche, répartis comme suit :

- en investissement : 328 000 € pour le réseau de démonstrateurs :

Le réseau de démonstrateurs « Innovation pour l'Autonomie » a pour objectif de favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les utilisateurs - particuliers et professionnels - et les prescripteurs potentiels via un réseau de sites proposant tout ou partie des fonctions suivantes :

- Show Room,
- Expérimentation / Validation de solutions (équipements, produits et services),
- Apprentissage des usages,
- Formation des prescripteurs.

Les projets liés au réseau de démonstrateurs sont les suivants :

- « Résidences Séniors » à Woerth,
- « Maison témoin » ADORHA à Obernai,
- Soutien au « Centre d'Exposition Permanente » (CEP-CICAT) à Eckbolsheim pour les actions suivantes :
 - Un parcours didactique présentant les équipements liés à la dépendance avec une approche cohérente et non stigmatisante,
 - Un appartement témoin dédié aux équipements sans fil,
 - Un centre de ressources (apprentissage des usages, formation des acteurs),
 - Un démonstrateur « mobile » (véhicule) à l'échelle du territoire départemental pour valoriser de la démarche « Innovation pour l'Autonomie ».
- en fonctionnement : 82 500 € pour faire face aux dépenses nécessaires au bon déroulement de cette démarche, à sa diffusion, aux prestations de conseil. En effet, cet accompagnement prévoit l'intervention coordonnée par le Département d'acteurs « experts » (CEP-CICAT, ADEC, porteurs de projets) capables d'accompagner cette démarche novatrice. De plus, il est prévu de diffuser largement ces nouvelles pratiques grâce à de nouveaux outils de communication (site internet « innovation pour l'autonomie »).

En outre, suite à l'adhésion au Centre National de Référence Santé (CNR Santé), un crédit de 3.600 € est prévu au budget primitif de 2014 au titre de la cotisation annuelle à l'association.

Soutien aux actions innovantes de l'Agence de Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC) :

Le Département s'est engagé dès 2005 dans le soutien aux actions de l'ADEC en faveur de l'appui aux territoires et aux entreprises pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour la période 2011-2014, les orientations stratégiques de l'activité de l'ADEC, pour laquelle un rapport spécifique est également inscrit à l'ordre du jour de la plénière, s'articulent autour de 3 axes :

- le soutien aux entreprises
- l'accompagnement de projets de développement des territoires
- des missions transversales.

Par ailleurs, une réflexion sur l'évolution de la structure en lien avec celle engagée pour les autres structures d'animation économique départementale et régionale est engagée.

Dans cette configuration, il est proposé d'inscrire une subvention de 478.000 € au titre des actions portées par l'ADEC en 2014. Un contrat d'objectifs déclinant les actions conduites sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine Commission Permanente.

Soutien à l'emploi et à diverses initiatives d'animation et de promotion économique :

Le département s'implique fortement dans le soutien à l'emploi à travers des initiatives telles que « Créer sa boîte en Alsace » menée en partenariat avec la Chambre de métiers d'Alsace, et des manifestations visant à sensibiliser les jeunes à l'orientation et aux différents métiers.

Dans le domaine de la protection des consommateurs, notre collectivité départementale a recentré son intervention sur son partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace. Une convention cadre 2013-2015 formalise cet engagement du Département.

Enfin, des crédits sont proposés au Budget Primitif de 2014 au titre du renouvellement des cotisations départementales en faveur des structures suivantes :

- Association TGV Rhin-Rhône-Méditerranée 20 000 €
- Association TGV Est Européen 2 000 €
- Association PEFC 75 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2131	Promotion de l'économie Bas-Rhinoise - Soutien à l'ADIRA	2 620 000,00 €	2 300 000,00 €
2132	Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS	421 368,80 €	640 000,00 €
2133	Soutien à l'emploi et à diverses initiatives	1 351 305,50 €	1 036 061,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général :

- approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires en faveur de la promotion et de l'animation économiques exposées dans le présent rapport et traduites dans le projet de budget primitif 2014, pour un montant total de 3 976 061,40 €

- approuve en outre les cotisations suivantes, qui seront versées en une seule fois sur présentation par chaque structure de l'appel à cotisation pour 2014 :

* Association TGV Rhin-Rhône-Méditerranée : 20 000 €

* Association TGV Est Européen : 2 000 €

* Association CNR Santé : 3 600 €

* Association PEFC : 75 €

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL